

Eveil à la maison paysanne, 24^e chapitre

LES CHEMINEES

Ce document peut-être librement utilisé et diffusé, à l'exclusion de tout usage lucratif

© Jean-Yves Chauvet septembre 2018

À Claudia Gaspari

Il n'est pas de maison paysanne sans cheminée ; la présence de celle-ci distingue les maisons habitables des simples bâtiments d'exploitation car il n'est pas de logis privé de foyer. D'ailleurs, on assimile à ce même mot de foyer, à la fois la maison et la famille, puisque l'on comptait autrefois en feux pour dénombrer les habitants d'un lieu, ce qui permet aujourd'hui aux historiens d'évaluer les populations anciennes et adoptant un multiplicateur de cinq pour chacun des feux recensés. Ce mot de foyer s'est rendu générique au point de durer aujourd'hui alors qu'on ne se chauffe plus au feu de bois, que les maisons et les appartements n'ont plus d'âtre, sinon les anciens. Le foyer est devenu par extension le lieu d'intimité de la famille, douillet et confortable.



Vicherey (Vosges), 2000, dans la maison du XVII^e siècle animée par les « Compagnons du fer », cette cheminée n'a rien perdu de sa flamme.



Vicherey (Vosges) 2000, déjà, avant le milieu du XVIII^e siècle, le bois manquait, on l'économisait donc, même pour se chauffer et se nourrir.

Pays de Saint-Tugdual (Morbihan), 2001, cette cheminée est encore en usage, ne serait-ce que pour la cuisson de brochettes. A sa gauche, la pompe à eau ; à sa droite, le poêle, pour un chauffage plus performant, déporté sur le côté afin que l'âtre de reste fonctionnel.





Beysac (Corrèze), 2005, cheminée limousine du XVII^e siècle, dont le tirage laissait à désirer.



Butgnéville (Meuse), 2002, cheminée moulurée du XVIII^e siècle.



Viéville-sous-les-Côtes (Meuse), 1982, un XIX^e siècle bien plus apuré.



Poul Fétan (Morbihan), 1979, les creux d'une cheminée du XVI^e siècle.

Il n'est en principe qu'une cheminée par unité de famille, sauf en Bretagne, particulièrement, où chaque pignon tient un foyer, du côté du logis, pour les hommes, et de celui de l'étable, pour cuire la nourriture du bétail. Ces maisons-là ne comptent que deux pièces, une pour les gens, une autre pour les bêtes. La présence de plusieurs foyers dans un même logis habitable représentait forcément un marqueur de différenciation sociale, ou bien de date, pour les maisons les plus tardives quand, par exemple, de petites cheminées sont apparues aux étages. Ce sujet des doubles cheminées, ou des cheminées multiples, reste à étudier.



Auvillaes-sur-Saône (Côte d'Or), 1991, une seule souche de cheminée, mais bien deux cheminées indépendantes et placées dos à dos, pour ces deux logis jumeaux de la corvée Boulardot, dont la double occupation familiale a été décidée par acte notarié.

Une famille, un feu, sauf que l'occupation des maisons peut être plus complexe, en cas de partage, d'indivision

et de cohabitation entre membres de plusieurs fratries. Le partage effectif de la maison peut introduire deux ou plusieurs unités familiales sous un toit unique qui n'avait été bâti et conçu pour n'en abriter qu'une seule. La question est de savoir comment se partageaient le feu et le pot, dans la même cuisine, équipée d'une seule cheminée, ou rendus distincts ? Les actes notariés ne le précisent pas et la question se montre entière quand la cheminée restait commune, en indivision entre les deux familles issues du partage. Elle est moins incertaine quand l'acte de partage indique la façon dont chacune des anciennes parties de la maison serait transformé en logis indépendant sauf que, souvent, le suivi des actes d'une génération à l'autre montre que le partage n'a souvent pas duré et que l'un des héritier de ce partage a fini, entre autre par le célibat de ses oncles et tantes, par reconstituer l'unité de vie d'origine. Peut-il rester, de ces partages, des traces dans des maisons aujourd'hui observables ?

Certaines maisons ont été construites à double logis, selon des conditions de démographie ou de stratégies familiales qui sont également à définir, selon un droit coutumier qu'il faudrait également connaître. C'est particulièrement le cas en Bresse, dans le val de Saône, dans le haut Doubs, à partir du milieu du XVIII^e siècle, quand les pressions démographiques sont devenues plus fortes. Volonté de faire cohabiter deux générations successives ou collatérales ? Souvent, le partage des lieux s'accompagnait d'actes notariés, comme ce fut le cas avec la Corvée Boulardot, dans le val de Saône, au pays de Seurre. Ces maisons-là se reconnaissent



bien sûr au fait que leur toiture érige deux souches de cheminée.

Diconne Reversey (Saône-et-Lore), 1989, même situation en Bresse bourguignonne, la position centrale permet d'adosser deux cheminées, à raison d'une pour chacun des deux logis indépendants.



Grand-Combe-Chateleu le Bas-de-la-Combe (Doubs), les vastes maisons du haut Doubs, à pignon frontal, sont souvent doubles, ce qui se remarque ici à la présence de deux souches de cheminées à tué. Ces cheminées sont centrales, mais dans chacun des logis.

La place de la cheminée dans la maison représente un élément d'analyse typologique de l'habitat mais cette typologie-là reste à faire. Au temps des huttes ou des maisons rudimentaires, le foyer était central, de façon à ce que chacun se dispose autour du feu, dans un égal partage de la chaleur, la fumée s'échappant naturellement par un orifice aménagé dans la toiture, ou bien tout simplement par la porosité de la couverture. Nous allons voir plus loin plusieurs cas pour lesquels cette disposition centrale s'est maintenue, mais elle présentait l'inconvénient d'encombrer le pièce à vivre si bien que la cheminée à fini par se trouver adossée à l'un des murs de cette pièce, souvent le pignon, dont l'épaisseur permettait d'intégrer le conduit et qui permettait, en y adossant un appentis extérieur, d'intégrer le four à pain dans l'âtre. La souche émerge dans la prolongation du pignon, en affinant la silhouette de

ces maisons, devenues familières.

Coubjours (Dordogne), 1994, Une cheminée rudimentaire, étroite mais bien ouverte, dont le linteau se constitue d'une simple poutre et le piédroit droit se confond avec la maçonnerie. Elle ne sert qu'occasionnellement mais dispose



de tout son équipement : taque, crémaillère, chenets.

Sa souche de pierres de taille, protégée par des tuiles plates posées en mitres, possède un entablement qui permet au ramoneur de prendre appui. Un chaton gris se cache dans cette photo, trouvez-le !

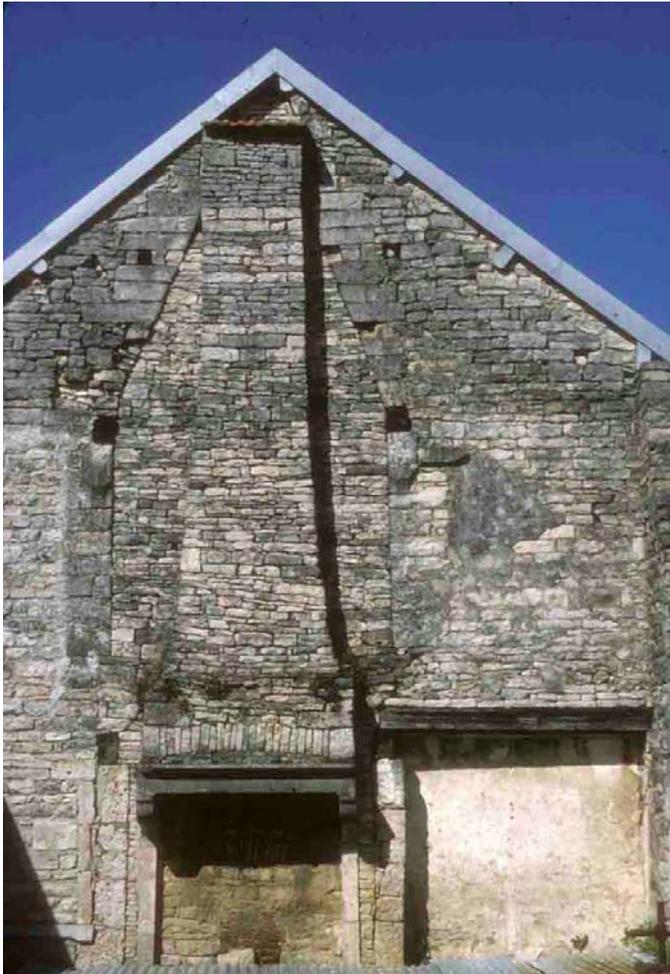




Villers-Bouton (Haute-Saône), 1993, un lieu de vie, auprès duquel bas le cœur de la maison. Ce linteau est porté haut, il est large et intègre le four à pain. Le décor d'objets et d'ustensiles s'impose naturellement.

Quand les inventaires après décès commençaient à la cheminée. Les inventaires après décès, destinés à dissoudre la communauté des parents en présence d'enfants mineurs ou en cas de majeurs absents révèlent les fonctions domestiques et sociales des différentes pièces de la maison, par la présence des objets qui s'y trouvent. Par exemple, à Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), la cuisine était la pièce principale de la maison, si bien que, dans ce village, les inventaires commençaient par la cheminée, lieu de vie par excellence puisque le feu s'y entretenait. Par contre, à Bisping (Moselle), à la même époque, la cuisine était rudimentaire, elle ne servait qu'à cuire la nourriture et ne contenait pas de meubles. La pièce à vivre était le poêle, situé à côté. Dans ce village, les inventaires commençaient donc par le lit, le meuble le plus vital de la maison puisqu'on y naissait et l'on y mourrait, qu'on y couchait de toutes façons. Ce meuble était celui de l'homme, puisqu'il s'y glissait.

Une cheminée se compose de trois parties : le manteau, le conduit et la souche, le manteau et la souche étant tous deux qualifiés du même nom de cheminée. Assez souvent, par son ampleur et sa nature constructive, le manteau, dans lequel se tient l'âtre, représente un véritable personnage domestique vers lequel convergent les regards, dont l'utilité potentielle reste acquise même quand on ne se chauffe plus au bois, puisqu'on garde la possibilité d'y entretenir des flambées d'agrément. Le manteau présente un style, souvent d'époque, mais



parfois de lieux ; il se distingue par ses dimensions, sa hauteur, le style de ses consoles, la personnalité de son linteau, mouluré au XVIII^e siècle.

Bissey-la-Pierre (Côte d'Or), 1995, un véritable écorché qui permet de saisir l'ensemble de la cheminée, de l'âtre à la souche.

Le droit d'affouage est, en certaines régions, le dernier droit communautaire encore en vigueur. Il était autrefois associé au droit de marronnage, lequel a disparu, qui consistait dans la délivrance de bois à bâtir au profit des membres de la communauté d'habitants. Bois de charpente, de pan de bois ou de menuiserie, débités sous forme de merrains, un mot qui a donné celui de marronnage, ou de marnage par contraction. Quant au mot d'affouage, il vient bien sûr de feu, puisque ce bois-là était destiné au chauffage et à la cuisson. Ces deux droits n'étaient pas géographiques mais contractuels, établis en fonction des accords respectifs passés entre les communautés et leurs seigneurs, laïcs ou religieux. Cela veut dire que, sans cet accord, les forêts n'étaient pas exploitables. Le droit d'affouage n'était pas gratuit, mais délivré contre une contribution modeste, il pouvait parfois porter non sur le chef de famille mais sur la maison elle-même. Toujours en usage, bien que moins utile, il ne peut être limité que par les ressources en bois, chaque coupe de taillis n'étant renouvelable que tous les 25 ans. De tous temps, le bois de chauffage a manqué et les méus (délits) forestiers étaient nombreux. Nos anciens vivaient bien loin des joyeuses flambées qu'il nous arrive aujourd'hui de faire brûler pour notre agrément.

Equipé d'une taque de métal qui permettait d'en faire rayonner la chaleur, l'âtre servait à la cuisson de la nourriture, en chaudrons, marmites ou divers pots de fer, pendus à une crémaillère, tandis que les bûches étaient posées sur les chenets, de façon à ce qu'un courant d'air en alimente la combustion par le dessous. On peut supposer qu'il y régnait un feu permanent dans la journée, mais de faible intensité parce que le bois de chauffage manquait. Les maisons étaient peu chauffées, par comparaison avec la grande dimension habituelle des âtres. Nous avons très peu de témoignages, pour ne pas dire aucun, sur l'usage des cheminées, leur approvisionnement en bois, leur tirage, bon ou mauvais, dont les déficiences noircissaient les poutres et les murs. Il pouvait arriver que l'on vive dans une fumée ambiante. Tout ce vécu au quotidien nous échappe et nous repensons les cheminées à notre façon, de manière souvent trop idéale.



Vicherey (Vosges), 2000. Le pot au feu !

Pour un bon tirage¹. Quatre paramètres jouent sur le bon tirage d'une cheminée : 1, la hauteur du conduit pris entre la sortie de l'avaloir et le haut de la souche ; 2, la section du conduit ; 3, l'arrivée de l'air frais sous l'avaloir ; 3, la température des gaz dans le conduit. L'air chaud généré par le feu pénètre dans le conduit, continuellement évacué et renouvelé par le seul fait que sa densité reste inférieure à celle de l'air extérieur ; c'est le principe de fonctionnement d'un conduit de fumée. Le tirage, autrement dit la vitesse d'aspiration des gaz brûlés, est fonction de la section et de la hauteur du conduit. Celui-ci fonctionne comme une pompe : plus la fumée est chaude, donc légère, meilleure sera son évacuation. Ce conduit devra avoir une certaine longueur, de 3,50 m à 4 m au moins pour un conduit de cheminée à feu ouvert. La section et la hauteur du conduit jouent avec le volume du foyer en fonction du volume de la pièce, le volume du foyer étant mesuré jusqu'au début du conduit soit, généralement, le plancher de l'étage supérieur. Le rapport de 1/7 est souvent employé pour proportionner les dimensions respectives du foyer, du conduit, sauf que la réponse à cette question des rapports est complexe, il faut prendre en compte, non seulement la hauteur mais aussi la section du conduit de cheminée, donc le volume du conduit ! Il faut également considérer l'environnement, en particulier les "obstacles" aux vents, créateurs de zones dépressionnaires. Souvent les vieilles cheminées aménagent, au-dessus du foyer, plus haut que le linteau, un débordement destiné à renvoyer la fumée dans le courant ascendant.

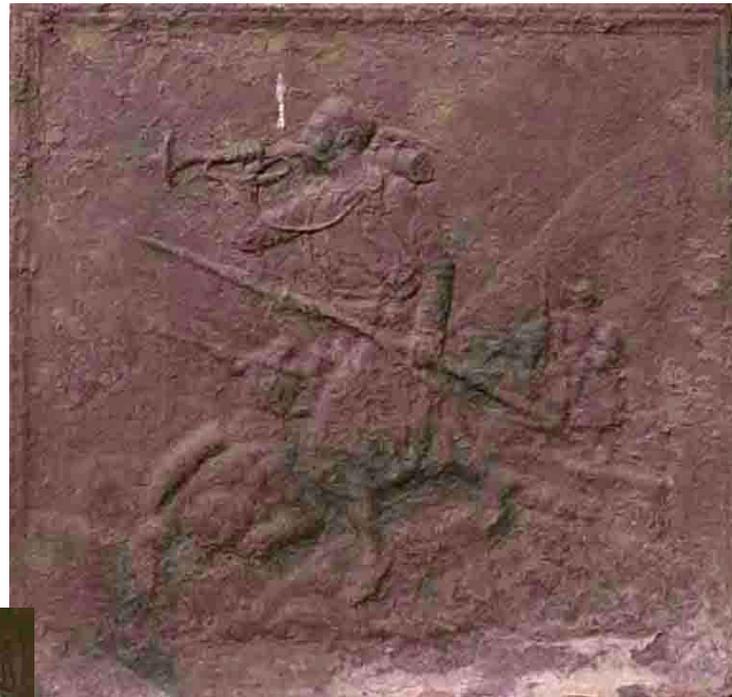
¹ Mes remerciements à Francis Chanier, Christophe Chartain, Denis Clément, Jean-François Herlem, Jean Hernandez, Jean-Christophe Lornet, Patrice Ponsard



Les taques de cheminée sont toujours décorées et ont même pu reprendre des éléments de blason. Elles avaient une certaine valeur de représentation.

Sainte-Marie-en-Chanois, Haute-Saône, 1987, trois lions.

Le Sablon (Yonne), 1995, un zouave au clairon.



Sionne (Vosges), 1977, couronnes royales surmontées de croix de Lorraine, en souvenir du temps où le duc de Lorraine avait titre d'altesse royale.

Les cheminées dites «chauffant au large» n'ont pas de manteau, sinon que celui-ci est généralement délimité par une simple mais grosse poutre ouverte en plafond, pouvant servir de sommier aux solives. L'ouverture du conduit occupe une large part de la surface du plafond, parfois jusqu'au tiers, ce rapport reste plus largement à vérifier. Ces cheminées peuvent reproduire ou du moins s'inspirer de l'ancienne disposition centrale du foyer, elles ne s'adosent pas en pignon, mais vers l'intérieur de la maison. Les cheminées à tué du haut Doubs, et les cheminées sarrasines de l'ancienne châtellenie Bagé, dans l'Ain, en sont les témoins les plus remarquables. Les maisons en pan de bois de l'est mosellan en possèdent également, surmontées d'un fumoir également en pan de bois, accessible par une porte à l'étage et destiné à fumer la viande et la cochonnaille.



Kirschnaumen (Moselle), 1995, modèle mosellan de cheminée chauffant au large, qui occupe une large partie de la cuisine, sous laquelle on peut exercer des activités. Elle est surmontée d'un fumoir.

Dans le haut-Doubs, ces cheminées de bois, gigantesques, sont surmontées par deux volets mobiles, ouvrables à volonté selon la force du vent. Elles servent également à fumer la viande, les jambons et les saucisses (de Morteau), à la fumée aromatisée de branches de genévrier. Ces cheminées sont dites à tué, ou tuyé, c'est-à-dire « tuyau ». Elles sont uniques et ne couvrent que le plateau supérieur du Doubs, entre Morteau et le Russey, attachées à des maisons à pignon frontal portant un rang pendu, souvent à accolade au XVIII^e siècle. Destinées à abriter une maisonnée nombreuse, elles rassemblent beaucoup de pièces, au rez-de-chaussée et à l'étage, et l'une d'entre elles pouvait être consacrée au travail hivernal de l'horlogerie.

Grand-Combe-Chateleu (Doubs), la maison du haut Doubs à cheminée à tué.

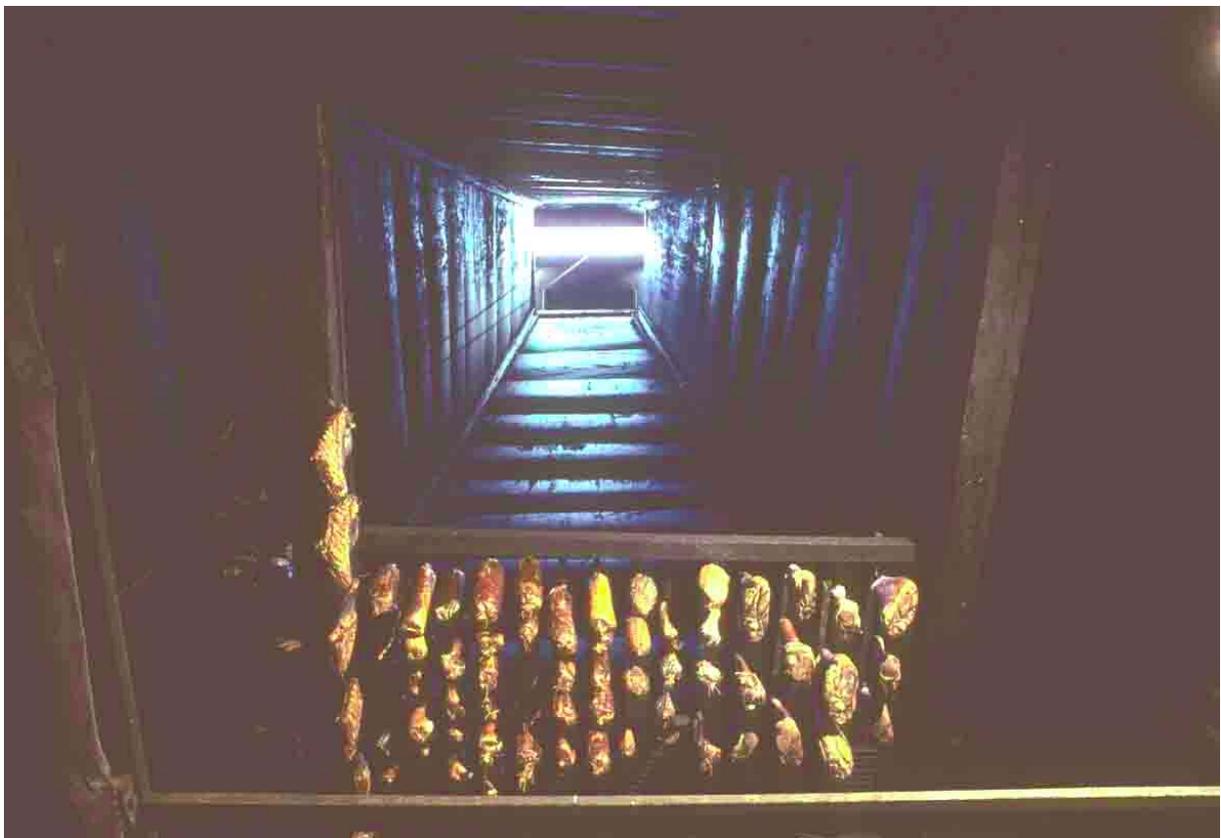
Les arrivées d'air constituent un paramètre très important pour le bon fonctionnement de la cheminée car le foyer consomme l'air ambiant au point de vider totalement l'air d'une



pièce, Sans arrivée d'air frais, la cheminée ne pourrait plus tirer au bout de quelques minutes. Il faut donc que la reprise d'air comburant soit reliée avec l'extérieur ou avec une pièce plus ventilée pour permettre un échange constant d'oxygène dans la pièce et une combustion parfaite du bois. Plus la section du conduit de fumée est importante et plus la prise d'air devra l'être ; ce rapport doit être de un, quand le débit d'air passant par la cheminée est égal à 80 % du débit maximal possible. Par exemple, si le tirage est meilleur lorsqu'une fenêtre est entrouverte, c'est que les arrivées d'air sont de dimensions insuffisantes. L'ouverture de la prise d'air extérieure doit se trouver du côté surpressionnaire afin d'aviver le foyer tout en contribuant à l'amélioration du tirage ; autrement, une inversion du tirage pourrait se produire. Afin d'éviter un trop grand refroidissement des fumées, ce qui créerait une perturbation du tirage, le conduit de fumée et, plus particulièrement la souche, doivent être très bien isolés. Les risques de bistrage ainsi que les condensations seront réduits par une isolation dans la traversée des combles. Lors d'une réhabilitation, il est nécessaire et indispensable de prévoir des arrivées d'air dans le sol, à l'aplomb extérieur du manteau et à celui, intérieur, des jambages.



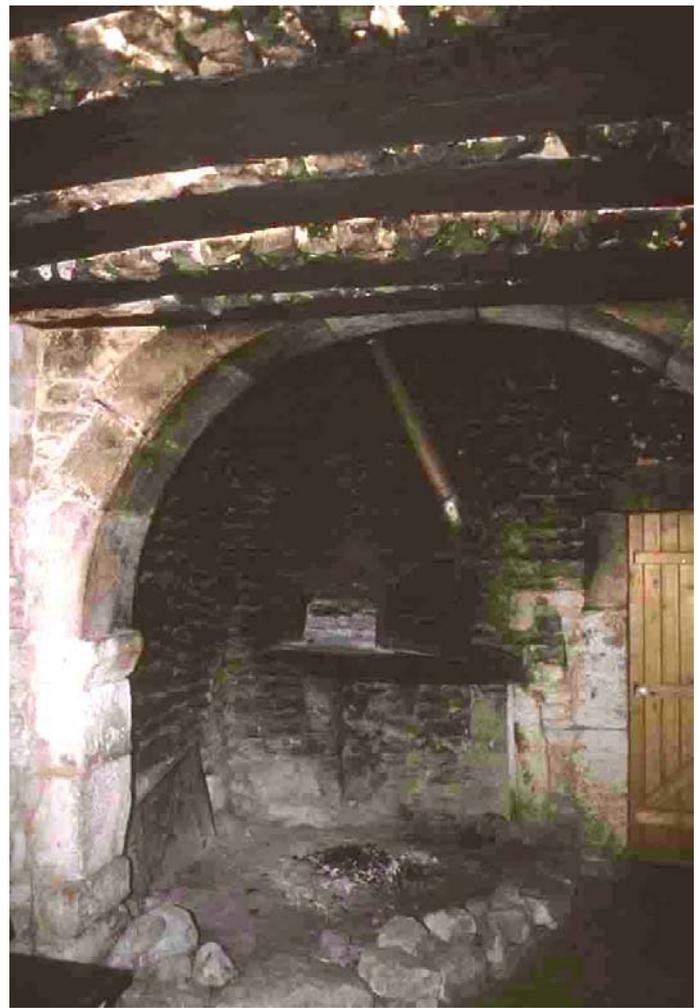
Grand-Fontaine-Fournets (Doubs), 1989, la grande cheminée, ouverte au cœur de la maison.



Grand-Fontaine-Fournets (Doubs), 1989, le jambon toujours mis à fumer, aujourd'hui.



Grand-Fontaine-Fournets et Passonfontaine (Doubs), 1994 et 1987, deux volets orientables aux vents dominants.



Belmont (Doubs), le pays de Louis Pergaud, et Foucherans (Doubs), 1999 et 1998, cheminées à tué de pierre sur le plateau moyen du Doubs.



Beaumont le Bevey (Ain), 2000, la maison à cheminée sarrasine de la Bresse.

Courtes, la Forêt, au fond, sous la cheminée, l'arche-banc, réservé au maître de maison.



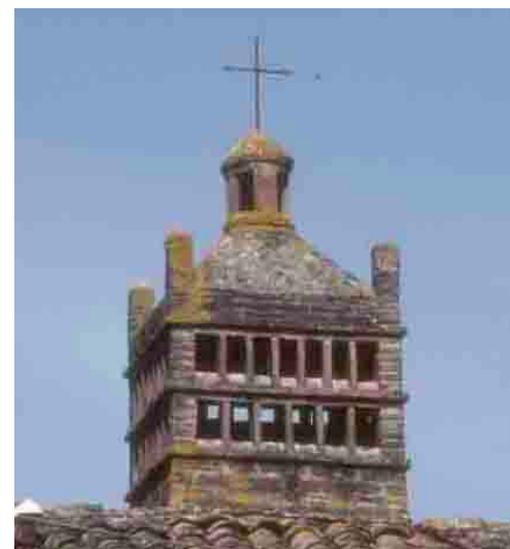
Chevroux le Mont, 1993, mitre.



Courtes la Forêt, 1994, pyramidale.

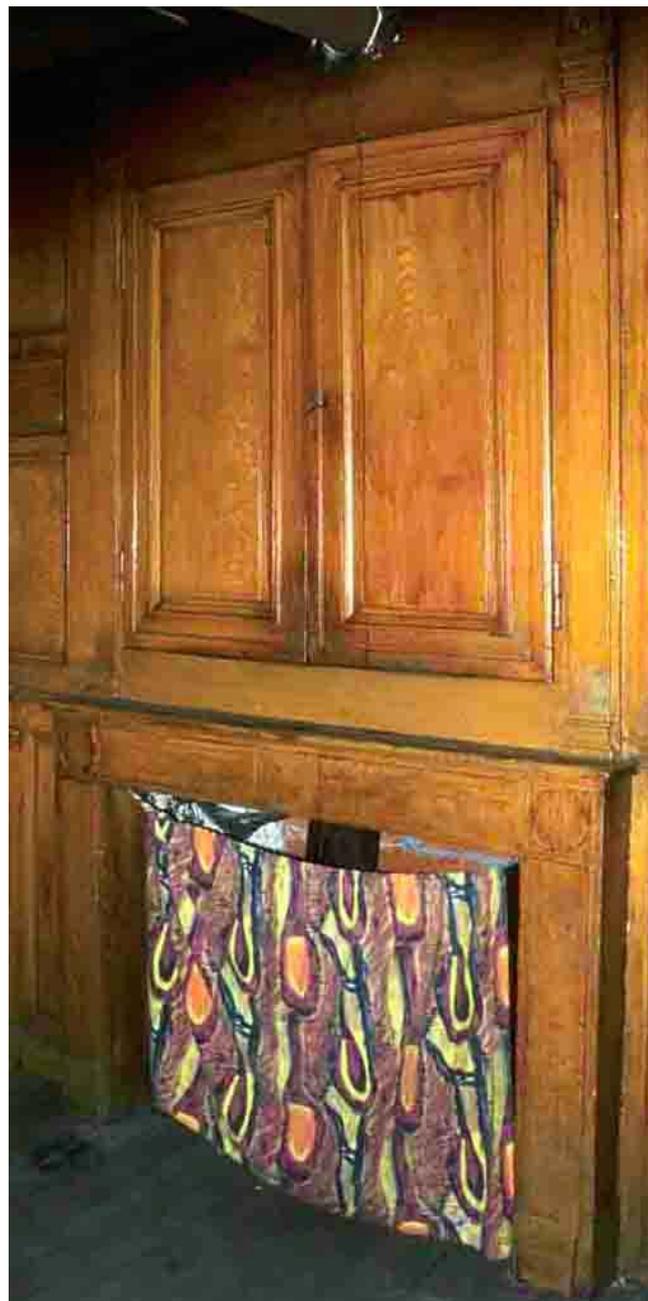


Layat Boisset, 1993, ogive.

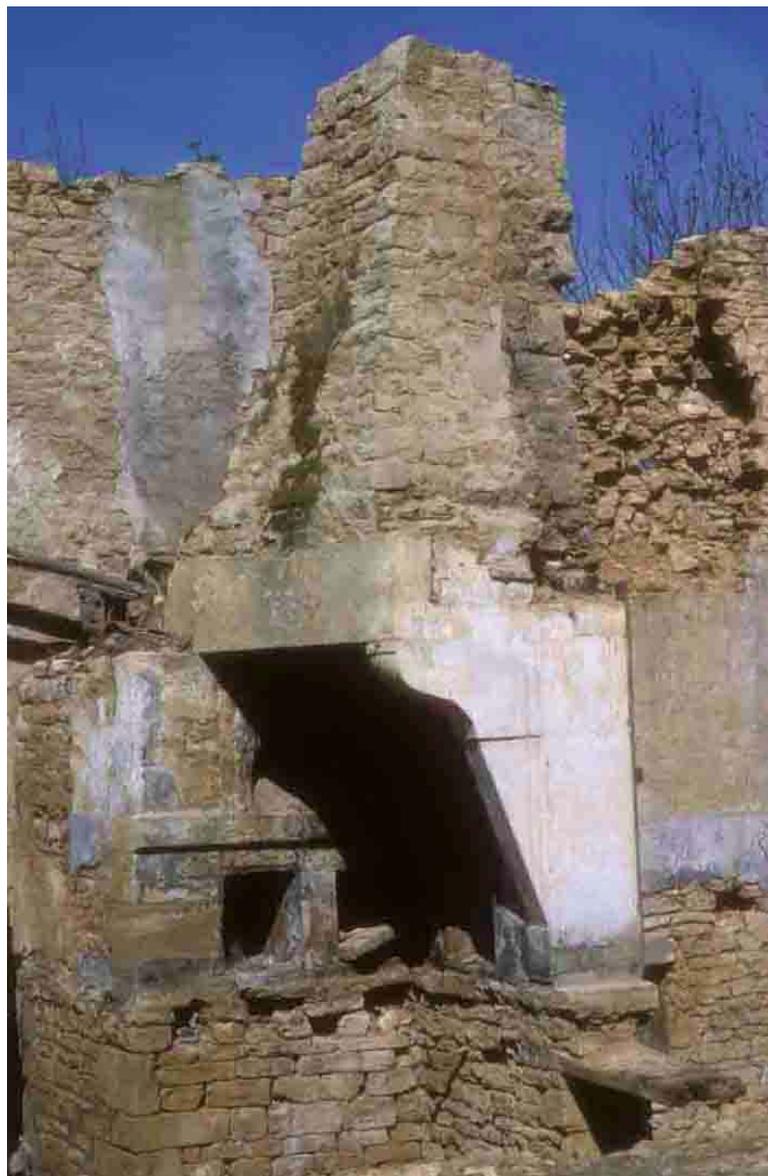


le Sougey 2010 carrée.

Les cheminées à placard de poêle sont largement partagées dans l'est de la France, entre la Lorraine, la champagne et la Franche-Comté, le Lyonnais où ce dispositif est appelé Bretagne, et jusque dans les Alpes. La cheminée se situe dès lors adossée au mur de séparation entre la cuisine et la pièce que l'on appelle « poêle », en Lorraine, ou belle chambre, qui se trouve tiédie, sinon chauffée, par l'arrière taque visible de la cheminée. Cette arrière taque est généralement habillée d'un placard de poêle, contenant l'arrière taque, en bas, et des étagères, en haut. Dès lors, le poêle était considéré comme une véritable chambre chaude.



Vicherey (Vosges) ; 2000, à gauche, la cheminée assez dépouillée du XIX^e siècle ; à droite, à l'arrière de cette cheminée, le placard de poêle, intégré dans la boiserie d'un ancien café.



Fermont (Meurthe-et-Moselle), 2000, la ruine de cette petite cheminée d'angle nous en offre l'anatomie. À gauche, la vide du contre cœur est bien visible, par lequel la chaleur de la taque se diffuse dans la pièce adjacente à la cuisine.

La maison lorraine la plus classique regroupe un corps de logis de trois pièces, disposées en continuité d'une façade à l'autre, le long d'un couloir traversant. La cuisine, centrale accueille la cheminée, à l'arrière de laquelle, le poêle, ou belle chambre, représente la chambre chaude, à l'opposé de la troisième pièce, qui est la chambre froide, mais peut parfois accueillir le four à pain. Les inventaires après décès permettent d'apprécier les fonctions sociales respectives de ces trois pièces à partir des meubles et des objets qu'elles contiennent. Souvent, la chambre froide ne sert que de réserve, de débarras. Ce sont la cuisine et le poêle, les deux pièces chauffées ou chaudes de la maison, qui abritent le sommeil de la maisonnée.

Dans le Massif central, le cantou, cette cheminée profonde, représentait une véritable pièce à vivre où les vieilles personnes posaient leurs chaises, au chaud des braises, dans une contemplation de fin de vie. Située à l'opposée de la porte d'entrée, cette cheminée s'impose au regard ; elle domine l'espace de la grand pièce à vivre dont l'occupation relevait certainement d'un rituel social, du moins de conventions auxquelles adhérait chaque famille dans un certaine hiérarchie de ses membres.



L'Espinass, sur la commune de Montselgue (Ardèche), Cheminée à linteau en arceau surbaissé à crossettes, chanfrein et filets d'une maison seigneuriale du XVII^e siècle des Cévennes ardéchoises. La signature du tailleur de pierre se reconnaît à la solution adoptée pour raccorder la surface plane du chanfrein avec l'arrondi du jambage. Procédé exceptionnel : les voussoirs sont à retours d'angle comme sur les quatre porches de la maison. Des dimensions d'environ trois par deux par un mètre ; le conduit est double en raison de la présence, au dessus, d'une autre cheminée monumentale.

Les objets posés sur la tablette du linteau de cheminée



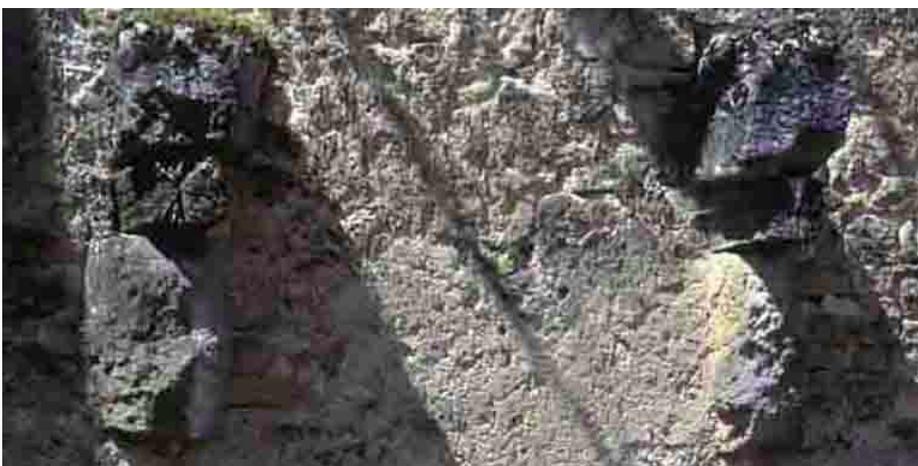
La Courbatière, Cantal, des objets décoratifs d'aujourd'hui.2016.



Bossay-sur-Claise (Indre-et-Loire), 2001, des poteries rustiques.



Ecomusée de Marquèze (Landes), cruches et pots.



Luzignat (Creuse), 2013



*Mallasage (Lozère), 2014.
Quand les corbeaux de la cheminée font saillie sur le pignon, il est difficile de savoir si c'est pour des raisons techniques, sans doute, mais pour signifier, également, une non mitoyenneté du pignon.*

À gauche, de haut en bas :

Saint-l'Eau (Côtes d'Armor), 2012.

Coët-Organ (Morbihan), 1988.

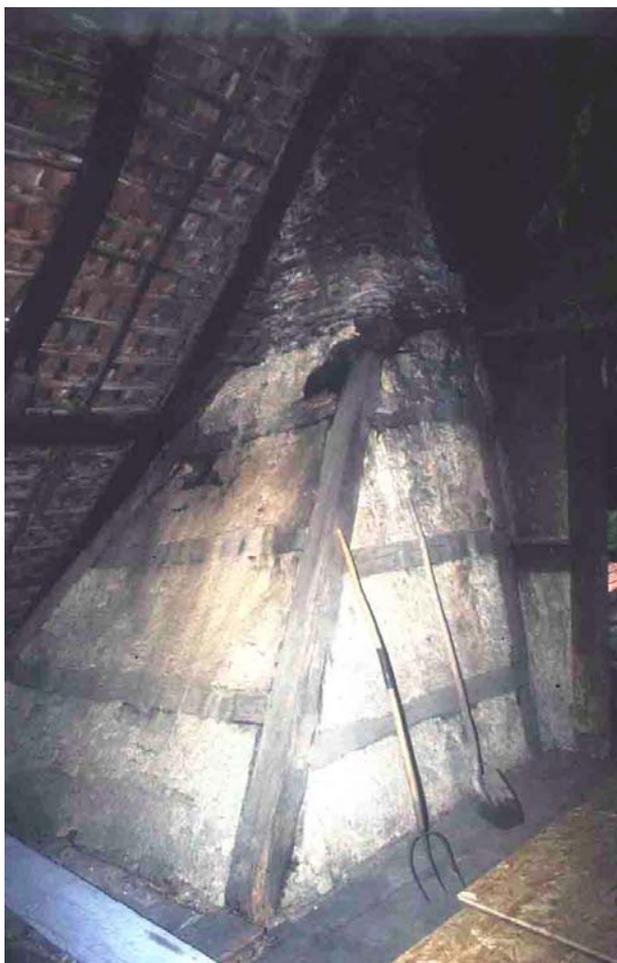
La Guéhadière (Ille-et-Vilaine), 1988

Sangue (Nièvre), 2013

*Aboncourt (Moselle), une cheminée, ici rapportée,
dont le tirage a pu être défaillant.*



*Ci-dessous, à gauche (insviller), à droite
(Kappelkingen), Moselle, 2015, deux conduits de
cheminée en pan de bois.*

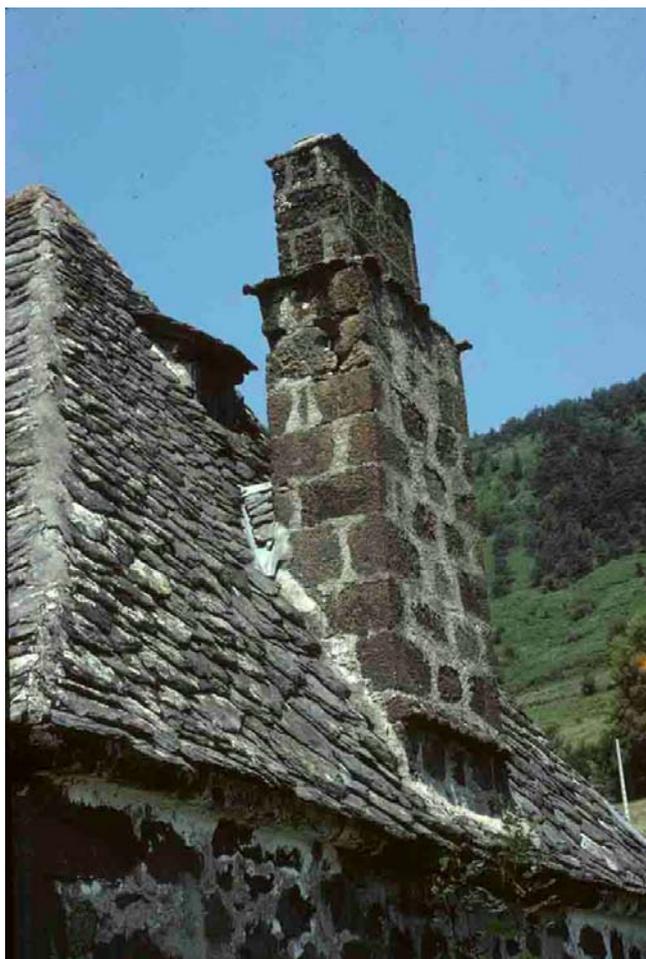


La souche assure l'évacuation de la fumée aspirée par la hotte, elle est un organe essentiel de la cheminée mais elle possède une valeur de représentation, esthétique, en raison de ses dimensions, et sociale, parce qu'elle révèle la présence du foyer, donc du logis, à l'intérieur de la maison. Elle doit être de dimensions assez forte pour compléter harmonieusement le volume de la maison, et émerger comme un indice par lequel l'homme se signale dans la maison, dont elle révèle par ailleurs la vitalité domestique.



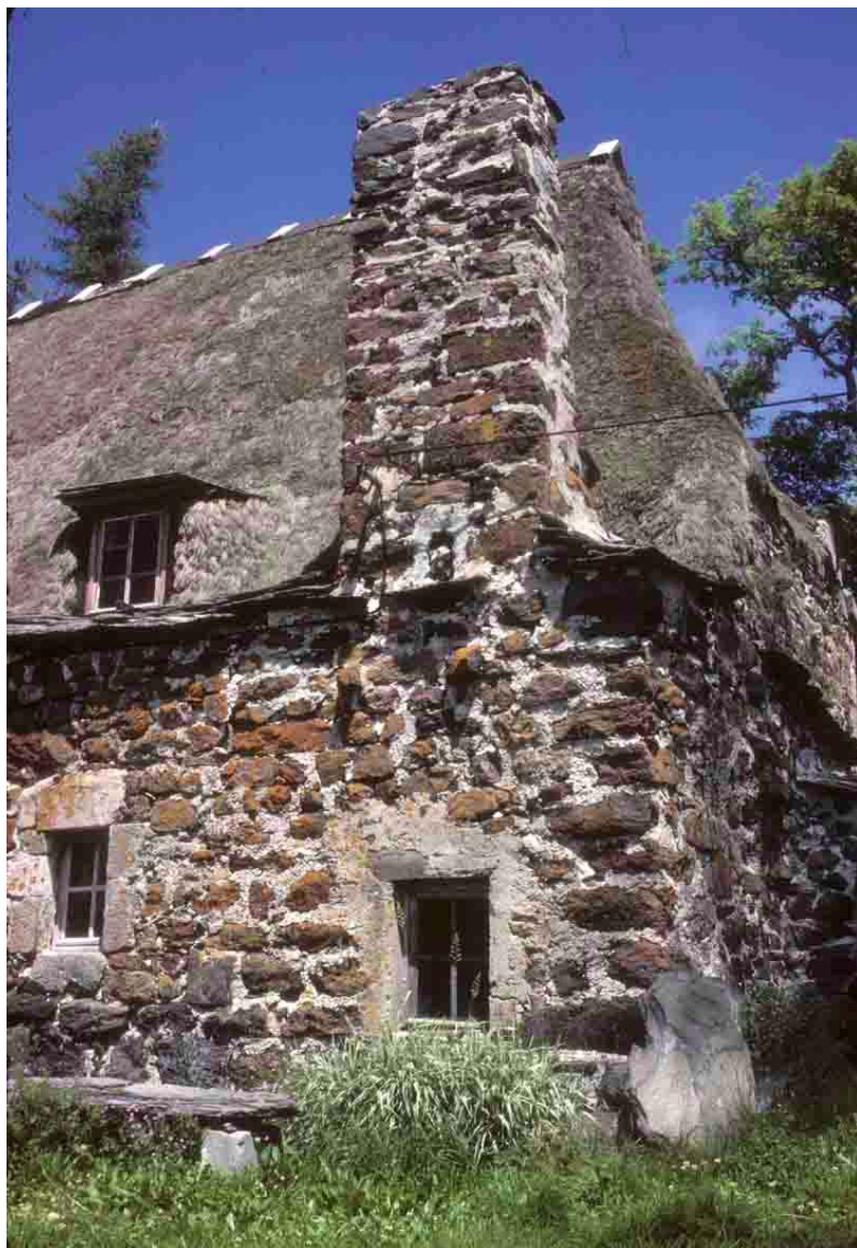
Pérouges (Ain), 1998, souche en brique, surmontée de jours en briquettes et en tuileaux, recouvertes de tuiles creuses.

*En règle générale **la souche** se place sur le versant de toiture situé sous le vent car le versant au vent est en surpression tandis que le versant sous le vent est en dépression, ce qui favorise le tirage. La difficulté tient au fait que la plupart des régions ont deux, parfois trois vents dominants. Les cheminées de pignon émergent sur le faîtage, au dessus duquel il se produit une zone dépressionnaire, celle-ci favorise la dispersion plus facile dans l'atmosphère. Si la souche était située dans la zone de surpression, les fumées risqueraient d'être refoulées dans le conduit en cas de vent violent.*



Salers (Cantal), 1979, souche à entablement, permettant au ramoneur d'y poser les pieds.

Sainte-Eulalie (Ardèche), 1987, souche déportée, pour protéger la toiture des incendies.



Faire ramoner sa cheminée. Le ramonage d'un conduit de cheminée, de poêle ou de chauffage permet d'éliminer les suies et les dépôts, il sert à prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incendie du conduit de cheminée, également à limiter la consommation d'énergie en améliorant le rendement de la cheminée. Effectué par un professionnel qualifié, il dure entre vingt minutes et une heure selon l'état du conduit et sa difficulté d'accès. Ce ramonage est obligatoire, l'article 31-6 du Règlement Sanitaire Départemental Type (RSDT) décrète que : « Les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, fixes ou amovibles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus constamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanation de gaz nocifs dans l'habitation, ainsi que le rejet de particules dans l'atmosphère extérieure. ». À défaut, une amende forfaitaire simple de 3^{ème} catégorie, de 68 euros peut être appliquée. La fréquence du ramonage dépend de l'arrêté préfectoral ou municipal de la commune où se situe l'habitation. En règle générale, la fréquence est de deux fois par an, dont une fois pendant la période de chauffage, pour les conduits de chauffage au bois, au fioul ou au charbon.



Poul Fétan (Moibihan), 1994, cheminée de pignon d'un maison du XVI^e siècle, poursuivie par les pierres chevronnières taillées, dont le rôle était de protéger le chaume et les chevrons de rive. La base de la souche est équipée d'une tablette et d'un solin de pierre destinés à créer un raccord étanche avec le chaume.



Poul Fétan (Morbihan), 1994, cheminées de longère.



La Vallade, 2014 et Chez Raynaud, 2012, dans la Creuse, les tablettes marquent l'ancienne épaisseur du chaume dont ont visiblement été couvertes ces toitures.



À gauche, Sainte-Marie-en-Chanois (Haute-Saône) 1998, souche presque pyramidale, coiffée d'une double plaque, sur une maison du XVI^e siècle. À droite, Saintpuits (Yonne), 2000, deux tablettes seulement, pour cette maison du XIX^e siècle.



Ci-contre, Fontbonne (Lozère), 1977 la souche de cheminée typique de Lozère, surmontée d'une place portée par quatre pierre, elle-même porteuse d'une cinquième pierre nommée « coucou ».



Photo d'en haut, à droite, deux cheminées associées, à Lanuéjols (Lozère), 1994.

La Falgées (Lozère), 2013, pas un « coucou », mais un coq taillé dans une lauze, cette fois-ci



Pertuzade, en haut, et Sauveterre (Lozère), 1994, rapports volumétriques intimes entre ces cheminées et ces lucarnes.





*Wichersheim (Bas-Rhin), 1997,
cheminée mitrée alsacienne.*



Filslis (Bas-Rhin), 2009, deux cheminées mitrées sur un même toit de tuiles écailles alsaciennes.

Bibliographie sommaire

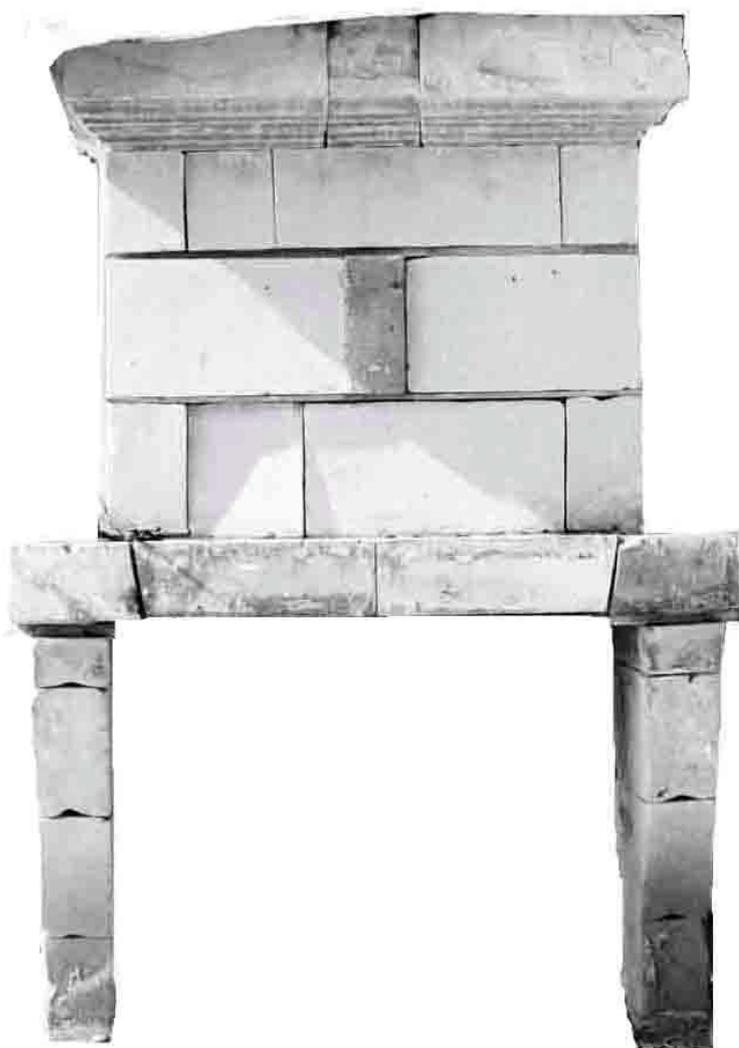
GAUGER, *La mécanique du feu ou l'art d'en augmenter les effets et d'en diminuer la dépense.*, 1749, réédition chez Léonce Laget, en 1980.

LOUVIERE J, *Le tirage des cheminées à feu ouvert*, éditions Massin.

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE, recueil thématique " Cheminées".



En haut, Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), 1977, et Blanche-Eglise (Moselle), 1982. Deux linteaux de cheminée du XVIII^e siècle convertis en bancs, après le remplacement de la cheminée au XIX^e siècle.



Dhuizon (Loir-et-Cher), 1975, en vue de sa reconstruction, une cheminée en tuffeau. La hotte, posée sur le linteau de la cheminée, lui-même porté par les deux piédroits en consoles. L'âtre, ou le foyer, est au sol ; entre les piédroits, verticalement, contre le mur, se situent le cœur du foyer, avec sa taque de métal, et le contrecœur.